



Interview du Directeur des sports de l'U.N.S.S.

Qu'est-ce que l'UNSS ?

L'Union Nationale du Sport Scolaire est la fédération française du ministère de l'Éducation Nationale. Elle regroupe 9 500 associations sportives des établissements scolaires du second degré.

Quel est son but ?

L'Union Nationale du Sport Scolaire a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.

A quel public s'adresse-t-elle ?

Tous les élèves volontaires des collèges et des lycées affiliés.

Comment l'UNSS coopère-t-elle avec les fédérations sportives ?

42 fédérations sont conventionnées avec l'UNSS, ces conventions permettent une collaboration efficace dans le développement et la création de passerelles entre les deux fédérations.

Comment peut-on pratiquer le Tir sportif dans le cadre de l'UNSS ?

Si l'on est déjà licencié à la FFTir Il n'est évidemment pas nécessaire d'être licencié à la FFTir pour pratiquer à l'UNSS, au contraire certaines des compétitions sont exclusivement réservées aux non licenciés.

Si ce n'est pas le cas, faut-il une section tir sportif au sein de l'AS ?

Au sein de chaque AS plusieurs sports sont proposés aux élèves, mais parmi les 102 sports proposés il est normal que le tir sportif ne soit pas partout proposé. Dans ce cas les élèves volontaires peuvent participer aux compétitions de tir, encadrés par un parent, un cadre fédéral sous réserve qu'il soit accrédité par le Président de l'AS qui est de droit le chef d'établissement.

Quelles sont les disciplines pratiquées ?

En ce qui concerne le tir des épreuves de Pistolet et de Carabine, avec un règlement approprié à l'UNSS, sont proposées.

Peut-on s'inscrire en cours d'année ?

À tout moment dans l'année scolaire. La licence scolaire étant pluridisciplinaire, on peut imaginer que les tireurs participent à la vie de l'AS en pratiquant un autre ou des

autres sports ou s'impliquent au sein du bureau de l'AS comme Jeune Organisateur et pourquoi pas vice-président.

Qu'apportent les acquis sportifs dans un cursus (points au Bac) ?

Tous les podiums obtenus en seconde ou en première permettent de prétendre au Haut Niveau Sportif Scolaire et d'obtenir 16 points au bac, un oral ensuite permet de faire bénéficier de 4 points supplémentaires. Il en est de même pour le niveau national en tant que Jeune Officiel.

Quelles sont les prochaines échéances ?

Évidemment les championnats de France qui se dérouleront du 21 au 22 mai 2015 à Fleury les Aubrais (Loiret).

Quelle est la procédure de qualification au championnat de France ?

Le passage obligatoire demeure le championnat d'académie qui peut et doit être organisé en partenariat avec les ligues ou les comités départementaux concernés.

Perspectives pour le développement du tir sportif à l'UNSS ?

Le tir sportif ne figure pas dans les sports « grand public » au sein de l'UNSS. Des formules plus attractives et une formation des enseignants animateurs d'AS doivent permettre d'y remédier. En tout état de cause, le tir sportif a toute sa place dans la large palette des sports de l'UNSS.